

**CONVENTION SUR
LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/9
12 février 2002

ANGLAIS, FRANÇAIS ET
ESPAGNOL
UNIQUEMENT

**CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Sixième réunion

La Haye, 7-19 avril 2002

Point 14 de l'ordre du jour provisoire *

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

1. Le Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (décision III/8, annexe) stipule, en son paragraphe 3.1, que le Conseil préparera et remettra un rapport à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties.
2. A cet effet, le Secrétaire exécutif transmet actuellement le rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui, suite à son approbation par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, a été remis par le secrétariat du FEM au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique le 5 février 2002.
3. Le rapport contient des informations spécifiques telles qu'elles figurent dans le Mémoire d'accord et, conformément à la pratique passée, est mis à la disposition de la Conférence des Parties tel qu'il est parvenu au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et dans les langues de présentation uniquement (anglais, espagnol et français).

* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.

/...



FEM

Fonds pour l'environnement mondial

5 février 2002

RAPPORT DU FEM
À LA SIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

TABLES DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	3
II.	ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	4
III.	APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION.....	6
IV.	PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES	14
V.	APERÇU DES AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES	17
VI.	ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU FEM.....	19

ANNEXES

ANNEXE A LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	26
ANNEXE B PROJETS APPROUVÉS PAR LE FEM DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE PENDANT LA PÉRIODE EXAMINÉE (JUILLET 1999-JUIN 2001) .	27
ANNEXE C SYNTHÈSE DES PROJETS ENTREPRIS DANS LE CADRE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	36

I. INTRODUCTION

1. Conformément au Mémorandum d'accord entre la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial¹, le Conseil fait rapport à la Conférence des parties sur toutes les activités financées par le FEM en application de la Convention.
2. Le présent rapport a été rédigé pour la sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2001 (le dernier rapport à la Conférence des parties couvrait la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 30 juin 1999). Il décrit les activités du FEM approuvées par le Conseil durant cette période dans les domaines visés par la Convention, et donne des renseignements précis sur la manière dont le FEM a mis en application les directives et les décisions de la Conférence des parties dans ses travaux en rapport avec la Convention. À titre de référence, une liste des rapports soumis précédemment par le Conseil du FEM à la Conférence des parties est incluse à l'annexe A. Ces rapports donnent des renseignements sur les activités menées par le FEM au cours des années précédentes.
3. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants, qui seront mis à la disposition de la Conférence des parties à sa sixième réunion, pour compléter les renseignements donnés dans le présent rapport :
 - a) *Rapport annuel du Fonds pour l'environnement mondial, 2001* (disponible en anglais, en espagnol et en français) ;
 - b) *Operational Report on GEF Programs*, décembre 2001 (disponible en anglais)² ;
 - c) *Rapport sur l'exécution des projets, 2000* (disponible en anglais, en espagnol et en français) ;
 - d) *Étude sectorielle sur la biodiversité* (résumé analytique disponible en anglais, en espagnol et en français) ; et
 - e) Guide de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial³.

¹ Voir la décision III/8 (Décisions adoptées à la troisième réunion de la Conférence des parties, Buenos Aires, novembre 1996), *Mémorandum d'accord entre la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial* et la décision sur le point 11 de l'ordre du jour, *Résumé conjoint des présidents de la réunion du Conseil du FEM*, avril/mai 1997.

² Ce document présente la liste des projets approuvés dans le domaine de la diversité biologique et un rapport financier qui indique les ressources financières nécessaires pour ces projets.

³ Les autres documents suivants se trouvent également sur le site web du FEM : *Directives opérationnelles pour le financement accéléré des autoévaluations nationales des capacités à renforcer* et *Éléments de*

II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

4. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités qui correspondent aux politiques et secteurs prioritaires définis par la Conférence des parties. Ces activités sont administrées par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, les trois Agents d'exécution du FEM. Outre le financement de projets et de programmes dans le domaine de la diversité biologique, le FEM est également le moteur d'actions plus larges par l'intermédiaire de ses Agents d'exécution pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention. Durant la période considérée, les ressources suivantes ont été accordées par le FEM pour financer des activités dans le domaine de la diversité biologique :

Tableau 1 : Financement de projets dans le domaine de la diversité biologique (juillet 1999-juin 2001)

Type d'activité	Nombre d'activités	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Projets de moyenne envergure et projets à part entière	86	406,95	1 232,55	1639,50
Activités habilitantes et contributions au centre d'échange	50	8,42		8,42
Préparation de projets	58	18,95		18,95
Total	194	434,32	1 232,55	1 666,87

5. Comme le montre le tableau 1, les financements à titre gracieux du FEM pour des activités dans le domaine de la diversité biologique durant la période examinée ont été de 434 millions de dollars, le coût total des projets ainsi financés étant de 1,666 milliard de dollars. Au total, 1,232 milliard de dollars de cofinancement ont donc été mobilisés pour des projets auprès d'organismes d'aide bilatérale et multilatérale (dont les Agents d'exécution du FEM), de pays bénéficiaires et du secteur privé. Depuis la création du FEM en tant que programme pilote, en 1991, la Caisse du FEM a apporté plus de 1,3 milliards de dollars à titre gracieux sur un total de 2,6 milliards de dollars consacrés aux activités sur la diversité biologique, 1,3 milliard de dollars ont été mobilisés sous forme de cofinancement⁴.

collaboration stratégique et cadre de l'action du FEM pour un renforcement des capacités à l'appui de la protection de l'environnement mondial : Formule proposée.

⁴ Les chiffres et les données figurant dans ce rapport sont tirés du document intitulé *Operational Report on GEF Programs*, publié en décembre 2001.

6. L'annexe B dresse la liste des 194 projets et financements PDF approuvés par le FEM dans le domaine de la diversité biologique pendant la période couverte par le présent rapport. Elle comporte les trois tableaux suivants : Projets de moyenne envergure et projets à part entière, Activités habilitantes et Activités au titre de la préparation des projets. Une liste complète des activités du FEM dans le domaine de la diversité biologique figure dans le document intitulé *Operational Report on GEF Programs*, qui sera mis à la disposition de la Conférence à sa sixième réunion. L'annexe C présente une synthèse des différents projets en cours d'exécution dans ce domaine.

7. Le FEM a approuvé 86 projets de moyenne envergure et projets à part entière pendant la période considérée. Il est utile de rappeler que le Conseil, donnant suite à une demande de la Conférence⁵, a décidé en 1996 que les projets de moyenne envergure deviendraient l'un des modes d'acheminement de l'aide du FEM. Au 30 juin 2001, le FEM finançait 75 projets de moyenne envergure à hauteur de 55 millions de dollars dans le domaine de la diversité biologique, soit environ 61 % du nombre total de projets de ce type (122).

8. La période objet du présent rapport a vu l'approbation de 50 projets d'activités habilitantes dans le cadre de la procédure accélérée. La plupart de ces projets ont aidé les pays à évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités. Un complément de financement pour aider les pays à participer au centre d'échange était également prévu.

9. L'annexe B dresse la liste des 58 financements que le FEM a accordés au titre de la préparation des projets pendant la période considérée pour aider les pays bénéficiaires à développer des idées de projets et préparer des demandes de financement. La réserve des projets du FEM qui sont en cours d'élaboration est à présent disponible sur le site web du Fonds, et ces informations sont mises à jour chaque trimestre.

10. Au-delà de ces listes, il convient de souligner que beaucoup d'autres projets du FEM comportent un important volet « biodiversité », conformément aux directives données par la Conférence des parties à la Convention. C'est notamment le cas des projets qui font partie du programme d'opérations sur la gestion intégrée des écosystèmes, de ceux dans le domaine des eaux internationales et des programmes de microfinance.

11. *Projets au titre du programme d'opérations sur la gestion intégrée des écosystèmes.* Ces projets permettent de replacer les questions environnementales à caractère mondial dans le cadre d'étendues terrestres et marines plus vastes. Au plan opérationnel, cela implique une démarche intégrée et globale et le souci de mettre l'accent sur les questions liées à la dégradation des sols. Les problèmes précis résultant de l'érosion des sols et de la disparition durable de la végétation naturelle caractérise le portefeuille actuel, dans lequel près de 70 % des projets financés par le

⁵ Voir le paragraphe 10 de la décision II/6 : « La Conférence des parties... recommande, pour que ses politiques, stratégies et programmes prioritaires soient appliqués plus efficacement, que le Fonds pour l'environnement mondial étudie la possibilité de promouvoir la participation du public, sous diverses formes, ainsi que la collaboration entre les divers échelons de l'administration publique et les diverses couches de la société, notamment la possibilité de créer un programme de dons pour les projets d'ampleur moyenne. »

FEM et comportant une composante « dégradation des sols » relèvent du domaine de la diversité biologique. Les problèmes dus à l'adaptation au changement climatique sont examinés pour autant qu'ils se rapportent à l'évolution des fonctions biologiques des écosystèmes, qui tient aux changements rapides et persistants des conditions météorologiques.

12. *Projets dans le domaine des eaux internationales.* Pendant la période considérée, 17 des projets inscrits au programme d'opérations sur la gestion intégrée des terres et de l'eau comportaient des composantes intersectorielles touchant à la gestion des écosystèmes marins, côtiers et dulcicoles, des récifs coralliens et des bassins hydrographiques. Sur ses 17 projets, 14 comprenaient un volet de lutte contre la pollution marine transnationale.

13. *Programme de microfinancements.* Administré par le PNUD, le programme de microfinancements du FEM a été lancé en 1992. Il contribue à l'application de la Convention sur la diversité biologique par la promotion d'actions de la société civile. La préservation de la biodiversité, l'utilisation durable des écosystèmes et des espèces, et le partage juste et équitable du fruit de l'exploitation des ressources biologiques ont déjà fait l'objet de plus de 1300 projets dans 60 pays⁶. Les ressources du FEM directement affectées à des ONG et à des organisations de proximité dans le cadre du programme de microfinancements afin de préserver la biodiversité s'élèvent à 22,5 millions de dollars. On trouvera des renseignements plus détaillés sur le programme de microfinancements dans le chapitre suivant (application des directives de la Convention).

III. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION

14. Les directives données au mécanisme financier au sujet des politiques, des secteurs d'action prioritaires et des critères d'attribution des ressources figurent principalement dans les documents suivants :

- a) Décision I/2 (UNEP/CBD/COP/1/17, Janvier 1995) *Ressources financières et mécanisme de financement ;*
- b) Décision II/6 (UNEP/CBD/COP/2/19, 30 novembre 1995) *Ressources financières et mécanisme de financement ;*
- c) Décision III/5 (UNEP/CBD/COP/3/38, 11 février 1997) *Instructions supplémentaires au mécanisme de financement ;*
- d) Décision IV/13 (UNEP/CBD/COP/4/27, 15 juin 1998) *Instructions supplémentaires au mécanisme de financement ; et*
- e) Décision V/13 (UNEP/CBD/COP/5/23/ANX3, mai 2000) *Orientations supplémentaires à propos du mécanisme de financement.*

⁶ Une liste complète des projets financés au titre du programme de microfinancements peut être consultée à l'adresse suivante : www.undp.org/spp.

15. Dans les rapports qu'il a déjà présentés à la Conférence des parties (voir annexe A), le FEM a rendu compte des mesures qu'il avait prises pour appliquer les directives énoncées dans les décisions II/6, III/5 et IV/13, notamment par la mise en place d'un mécanisme de financement des activités relatives à la diversité biologique. Comme indiqué dans les rapports précédents, les mesures prises par le FEM au plan opérationnel pour donner suite aux directives de la Conférence des parties ont été arrêtées de concert avec les Agents d'exécution et le Secrétariat de la Convention.

16. *Suite donnée aux directives supplémentaires.* À sa cinquième réunion, la Conférence des parties a adopté la décision V/13 (UNEP/CBD/COP/5/23/ANX3, mai 2000), intitulée *Orientations supplémentaires à propos du mécanisme de financement*, dans laquelle sont énumérées les directives supplémentaires concernant les politiques, stratégies, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources que doit suivre le FEM en tant qu'entité faisant office de mécanisme financier pour la mise en œuvre de la Convention.

17. Après avoir évalué les nouvelles directives approuvées par la Conférence à sa cinquième réunion, le Secrétariat du FEM et ses Agents d'exécution les ont intégrées à leurs modalités opérationnelles⁷ et aux activités connexes de lutte contre la dégradation des sols, tout en poursuivant l'application de celles approuvées aux quatre réunions précédentes. Les nouveaux programmes d'opérations récemment créés (préservation de la biodiversité agricole et utilisation durable de ses composantes, et gestion intégrée des écosystèmes) et l'Initiative de gestion intégrée des terres et de l'eau en Afrique fournissent aussi un bon cadre de programmation pour examiner des projets proposés à l'initiative des pays et répondant aux priorités définies par la Conférence des parties à sa cinquième réunion.

18. Dans le cadre des mesures prises en réponse aux directives supplémentaires, les Agents d'exécution du FEM invitent et appuient des propositions émanant des pays qui vont dans le sens des priorités approuvées par la Conférence des parties. Par exemple, plus de 40 % des idées de projet en réserve présentent des éléments directement applicables aux aspects traités dans la décision V/13, comme les zones sèches subhumides, les forêts, les populations autochtones, le partage du fruit de l'exploitation des ressources biologiques, les mesures d'incitation, le suivi, les espèces exotiques, les écosystèmes des eaux intérieures, la biodiversité du paysage agricole, l'article 8 j) et la taxinomie. Conformément à la décision V/13, les projets conformes aux priorités et objectifs nationaux ont reçu et continueront de recevoir un appui dans le contexte des secteurs d'action prioritaires suivants :

a) Approche écosystémique

19. La Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique a fait de l'approche écosystémique une stratégie de gestion intégrée de l'eau, des terres et des ressources biologiques qui favorise une conservation et une utilisation durable et équilibrée

⁷ Les modalités opérationnelles existantes comprennent les programmes d'opérations, les activités habilitantes et les interventions à court terme.

de ce patrimoine en conciliant les trois objectifs de la Convention. Aussi le FEM a-t-il lancé un nouveau programme opérationnel sur la gestion intégrée des écosystèmes (programme opérationnel 12). Ce programme fournit le cadre général d'une gestion des écosystèmes qui transcende les secteurs, les limites administratives et les frontières politiques dans une optique de développement durable, aidant à aborder de façon sectorielle et interactive la préparation et l'exécution des plans de gestion des ressources naturelles à l'échelle d'un écosystème. Il tire aussi parti des synergies existant entre trois domaines d'activité (diversité biologique, changements climatiques et eaux internationales) et la dégradation des sols afin d'optimiser les multiples effets positifs potentiels. Il met à profit et complète les programmes d'opérations actuels sur la biodiversité des écosystèmes arides et semi-arides, côtiers, marins et dulcicoles, forestiers et montagneux. Parmi les projets faisant partie de ce nouveau programme d'opérations, on peut citer la *gestion intégrée des écosystèmes de trois écorégions prioritaires*, au Mexique, la *dynamique de l'appauvrissement de la biodiversité et de la fonte du pergélisol dans le parc national du lac Hovsgol*, en Mongolie, la *gestion intégrée des écosystèmes*, au Sénégal, l'*écosystème des espaces boisés du miombo*, en Zambie. Ce programme opérationnel devient de plus en plus le principal outil permettant de rechercher des effets positifs sur la biodiversité par une gestion intégrée.

20. Le FEM reçoit un nombre croissant de demandes de financement pour des projets qui visent à préserver et utiliser durablement la biodiversité dans des zones productives importantes. Les propositions et projets du portefeuille du FEM se répartissent en trois catégories : i) ceux qui visent à préserver la biodiversité dans des zones protégées et dans les zones tampons situées à proximité ; ii) ceux qui lancent des activités de préservation de la biodiversité dans des zones productives et identifient des utilisations qui optimisent cette préservation et iii) ceux qui ont trait à des utilisations à des fins économiques de certains éléments de la biodiversité.

21. Enfin, le programme de microfinancements du FEM permet d'intervenir dans tous les types d'écosystèmes : arides et semi-arides, côtiers et marins, forestiers et montagneux. Près de 3 millions de dollars (133 projets), dont 40 % en Afrique, ont ainsi été alloués à des projets dans des écosystèmes arides et semi-arides. Plus de 200 projets, d'un montant total de 4,5 millions de dollars, ont financé des actions de proximité dans les écosystèmes côtiers et marins.

b) Projets relatifs à la biodiversité des paysages agricoles, des terres arides et subhumides, et des forêts

22. Comme on l'a vu plus haut, le lancement de nouveaux programmes d'opérations sur l'agrobiodiversité faisait directement suite à une directive de la Conférence des parties à la Convention. Les *écosystèmes des montagnes du Yunnan*, en Chine, et la *préservation de la biodiversité des cacaoyères des zones agroforestières*, au Costa Rica, font partie des projets approuvés pendant la période couverte par le présent rapport.

23. S'agissant des terres sèches et subhumides, le FEM a financé des projets régionaux en Afrique (*Analyse du mode d'utilisation des sols pour étudier*

l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres, et Gestion de proximité des ressources phytogénétiques en milieu paysan sur des terres arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne) et en Amérique latine et Caraïbes (Modèle indicateur pour les écosystèmes arides en Amérique latine). Il a également financé des actions à l'échelle nationale, notamment en Égypte (Protection et utilisation durable des plantes médicinales des écosystèmes arides et semi-arides), en Géorgie (Préservation des écosystèmes arides et semi-arides dans le Caucase), au Ghana (Préservation de la biodiversité dans la savane du Nord) et en Afrique du Sud (Plan de préservation de la biodiversité du maquis subtropical).

24. À ce jour, le FEM a financé 87 projets dans le cadre du programme d'opérations sur les écosystèmes forestiers. Il a également contribué à 18 projets secondaires, c'est-à-dire des projets qui relèvent d'un autre programme d'opérations mais qui comportent un volet « forêt » important. Le programme d'opérations sur les écosystèmes forestiers est le plus gros programme tant du point de vue du nombre de projets que des ressources qui lui sont consacrées. Les écosystèmes forestiers drainent 40 % des financements que le FEM affecte à la diversité biologique (35 % des projets de moyenne envergure) et 60 % du volume total de financement (cofinancements compris). Parallèlement, le ratio de financement FEM/hors FEM a quintuplé entre les exercices 91-94 et l'exercice 01. Pour ce qui est du type de forêts concernées, plus de deux-tiers des projets (74) portent sur des forêts tropicales humides, moins d'un tiers sur des forêts tempérées et quatre seulement sur des forêts boréales. Les projets régionaux et mondiaux englobent généralement plus d'un type de forêt car ils couvrent une zone importante.

c) Élaboration et exécution de l'Initiative internationale sur la protection et l'utilisation durable des pollinisateurs en agriculture

25. Le programme d'opérations sur l'agrobiodiversité permet aux pays de répondre à ce besoin précis, mis en évidence par la Conférence à sa cinquième réunion. Un projet intitulé *gestion de proximité des ressources phytogénétiques en milieu paysan sur les terres arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne* est consacré à la question des pollinisateurs dans l'agriculture. Il couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, l'Ouganda et le Zimbabwe.

d) Blanchissement du corail

26. Ce problème touche non seulement à la diversité biologique mais aussi aux changements climatiques, aux eaux internationales et à la dégradation des sols. Le Secrétariat a commencé à s'y attaquer de façon globale. Il prépare un document sur cette question et fournira quelques orientations opérationnelles aux Agents d'exécution pour encourager l'élaboration de projets qui auront de multiples effets positifs sur la protection et la gestion des coraux et prendront en compte les problèmes liés à la biodiversité, à la modification du climat et à la dégradation des sols.

27. Le FEM finance 32 projets portant sur des récifs coralliens clés. Bon nombre de ces actions sont consacrées à la protection et à l'utilisation durable de ces écosystèmes et

visent à s'attaquer aux causes profondes de l'amenuisement de la biodiversité, à développer des activités productives de proximité et à surveiller les systèmes récifaux pour faire face à des menaces telles que le blanchissement du corail. Ce dernier aspect fait l'objet des projets suivants : *Réseau de surveillance des récifs coralliens des États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) dans le cadre du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens* (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles), *préservation et utilisation durable du récif-barrière méso-américain* (Belize, Guatemala, Honduras, Mexique), *préservation de la biodiversité du triangle marin des îles côtières de Bohol* (Philippines), *protection de la réserve marine nationale des récifs de Tubbahata et site du patrimoine mondial* (Philippines), et *création de la réserve marine de la baie de Mnazi* (Tanzanie).

e) Consultations en vue de la préparation des seconds rapports nationaux

28. Le FEM a révisé les principes directeurs régissant le complément de financement pour les activités habilitantes relatives à la biodiversité (procédure accélérée) pour permettre de financer les consultations qui aideront les pays à préparer leurs seconds rapports nationaux. Vingt-quatre pays ont profité de l'aide accordée par le FEM à cette fin.

f) Participation au centre d'échange

29. La version révisée des *principes directeurs régissant le complément de financement pour les activités habilitantes relatives à la biodiversité (procédure accélérée)* permet au FEM d'aider les pays à participer au centre d'échange. Pendant la période objet du présent rapport, 22 pays ont sollicité une aide du FEM pour une deuxième phase de financement dans le cadre du complément de financement pour les activités habilitantes relatives à la biodiversité.

g) Accès aux ressources génétiques et partage du fruit de leur exploitation

30. Plusieurs projets du FEM permettent aux principaux intéressés de profiter des retombées de l'exploitation de la biodiversité. Les programmes de microcrédit, les activités fournissant des moyens d'existence et le partage des revenus dérivés de la protection des biens et services fournis par les écosystèmes font partie des projets de ce type. Le FEM aide aussi à préparer des directives applicables à la mise au point et à l'application des dispositions nécessaires au fonctionnement d'un tel régime, comme dans le cadre de l'action qu'il mène avec le PNUD avec l'assistance de Kew Gardens. Parmi les autres projets de cette nature, on peut citer un projet régional intitulé *gestion de proximité des ressources phytogénétiques en milieu paysan sur les terres arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne*, qui se déroule au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mali, en Ouganda et au Zimbabwe, un projet sur les *écomarchés*, au Costa Rica, et un projet sur la *protection et l'utilisation durable des plantes traditionnelles*, au Zimbabwe.

31. Enfin, la version révisée des *principes directeurs régissant le complément de financement pour les activités habilitantes relatives à la biodiversité (procédure accélérée)* couvre désormais l'évaluation des capacités à renforcer pour accéder aux ressources génétiques, partager le fruit de leur exploitation et mettre en place les mécanismes nécessaires à cette fin. Douze pays se sont prévalus de cette possibilité en obtenant un financement du FEM.

h) Mesures d'incitation

32. Parallèlement aux activités habilitantes qui aident les pays à évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités, différents projets comportent des mesures d'incitation sous diverses formes. Ainsi, le projet sur la *création du parc national de Jozani et de la baie de Chwaka*, en Tanzanie, prévoit un mécanisme de microcrédit comportant des financements de contrepartie, qui permettra de promouvoir des modes de subsistance différents pour réduire la pression s'exerçant actuellement sur les mangroves. Les mesures d'incitation sont également au cœur d'un projet au Chili (*zones forestières de Valdivia : préservation de la biodiversité par des mécanismes publics et privés*) et des projets Écomarchés du Costa Rica. Plusieurs projets en préparation visent aussi à mettre en place des mesures d'incitation et à stimuler la participation du secteur privé à la préservation de la biodiversité des forêts. C'est le cas de l'*Initiative Kijani* un projet régional africain, et du *projet de renforcement de la préservation de la biodiversité et de la gestion des zones protégées par une participation plus active de la société civile et du secteur privé*, au Pérou.

33. Le programme de microfinancements a permis de financer un certain nombre de projets innovants pour promouvoir une préservation et une utilisation durable de la biodiversité par des mesures socialement et économiquement solides. Au Costa Rica, un projet a ainsi renforcé les capacités d'organisations autochtones pour leur permettre de profiter des mécanismes d'incitation mis en place par l'État pour protéger les forêts.

i) Activités menées en application de l'article 8 j) et dispositions connexes

34. Les autochtones vivent dans certaines régions biologiquement les plus riches de la planète et leurs us et coutumes ont évolué au fil des siècles à travers l'observation et la pratique. Pour préserver ce savoir, ainsi que le prévoit l'article 8 j), plusieurs projets ont été lancés dans le domaine de la biodiversité. Toute une série de projets comportent déjà des composantes qui prennent en compte les priorités des populations autochtones. Une nouvelle génération de projets, totalement gérés par les populations autochtones (*Gestion autochtone des zones protégées de l'Amazone*, au Pérou, et *Préservation de la biodiversité par les populations locales et autochtones*, au Mexique, par exemple) sont récemment entrés dans le portefeuille. Au Zimbabwe, le projet sur *la protection et l'utilisation durable des plantes médicinales traditionnelles* aide le pays à mettre au point un régime de protection *sui generis*. En équateur, le projet sur les *albarradas des côtes équatoriennes* est un bon exemple des actions visant à sauver le savoir-faire des civilisations antiques.

35. Dans le cadre du complément de financement aux activités habilitantes, 12 pays ont reçu une aide pour évaluer la capacité de conservation des connaissances des populations autochtones et locales sur la biodiversité dans leur mode de vie traditionnel.

36. En outre, le Programme de microfinancements a financé plus de 100 projets touchant des populations autochtones en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

j) Renforcement des capacités en vue de l'élaboration des programmes de suivi et des indicateurs appropriés pour la diversité biologique

37. Actuellement, conformément à l'Article 7 et à l'Annexe I de la Convention, la plupart des projets relevant des programmes d'opérations sur la diversité biologique comportent des volets « suivi environnemental ». Les projets identifient les composantes « biodiversité » qui sont importantes pour la préservation et l'utilisation durable. Ils assurent le suivi de la situation de ces composantes et identifient les activités susceptibles d'avoir des effets néfastes. Les projets cherchent aussi à réduire ces effets et apportent un vaste soutien aux initiatives de collecte de données et d'échange d'informations. Il ressort de l'examen de l'ensemble du portefeuille de projets du FEM qu'un nombre élevé de projets en cours d'exécution abordent la question des besoins de renforcement des capacités aux niveaux individuel, institutionnel et systémique. En outre, l'accent qui est mis sur le renforcement des capacités n'a pas cessé de s'intensifier au fil du temps.

k) Action de sensibilisation sur l'Initiative mondiale pour la taxinomie et aide au renforcement des capacités en taxinomie

38. Les Agents d'exécution du FEM sont en train de formuler des propositions de projet dans le cadre des projets régionaux. En Amérique latine par exemple, il est prévu un projet qui allouerait des financements au Brésil, à la Colombie et au Mexique pour soutenir des études sur la taxinomie de la flore néotropicale. Les projets envisagés pour l'Afrique de l'Ouest et les Caraïbes renforceront les réseaux régionaux sur la taxinomie semblables à ceux qui bénéficient actuellement du même appui en Afrique australe et de l'Est.

39. Un certain nombre de projets actuels du FEM soutiennent les efforts de collecte d'informations et de spécimens. Le but visé est d'intégrer les spécimens aux collections taxonomiques et de faire leur identification taxonomique. Au total, 23 pays ont bénéficié du complément de financement alloué par le FEM en vue de l'évaluation des efforts de renforcement des capacités dans le domaine de la taxinomie. Le portefeuille de la taxinomie augmente aussi bien au niveau national que régional.

l) Renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation, la sensibilisation et la communication sur la diversité biologique

40. Dans l'ensemble du portefeuille, le FEM a considérablement augmenté son appui aux activités de sensibilisation du public. D'un commun accord, le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont décidé d'inclure systématiquement les volets « sensibilisation

du public » et « communication » dans les projets en préparation. Par conséquent, les volets « éducation » et « sensibilisation du public » sont devenus des parties intégrantes essentielles de la quasi totalité des projets financés par le FEM.

41. De même, les programmes des pays relatifs au microfinancement consacrent des ressources importantes aux activités de proximité et aux ONG qui renforcent l'éducation et la sensibilisation. On encourage les bénéficiaires des Programmes de microfinancements à élaborer leurs propres matériels de communication pour diffuser les expériences, enseignements et résultats tirés des projets.

m) Exécution du Programme mondial sur les espèces exotiques envahissantes

42. Le portefeuille du FEM consacré aux espèces exotiques est assez important. Le financement direct du FEM et les cofinancements pour sept projets s'élèvent respectivement à 35 et 104 millions de dollars. Par exemple, le projet *Lutte contre le problème mondial des espèces exotiques menaçant la biodiversité : Définition des méthodes les plus performantes et diffusion de l'expérience acquise* soutient certains des objectifs du Programme mondial sur les espèces exotiques et a entraîné un certain nombre d'initiatives dont la *Stratégie mondiale sur les espèces exotiques*, le *Guide de définition des cadres juridique et institutionnel*, et une *trousse décrivant les pratiques de prévention et de gestion les plus performantes en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes*. Un autre exemple est celui de Maurice avec le projet *Régénération de forêts naturelles fortement dégradées et menacées de disparition* qui cible directement les écosystèmes forestiers. Un certain nombre de projets nationaux ont été récemment intégrés au programme de travail, notamment pour Maurice, les Seychelles, l'Equateur (les Iles Galápagos) en même temps qu'un projet à portée mondiale relatif aux eaux internationales axé sur les espèces non indigènes contenues dans l'eau de ballast. Le projet équatorien des Iles Galápagos financé à hauteur de 42 millions de dollars permettra de lutter contre les espèces animales envahissantes telles que les chèvres, les cochons, les rats et les chats et aboutir peut-être à leur éradication.

43. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes et leur éradication, en particulier dans les écosystèmes dulcicoles, demeure aussi une priorité dans plusieurs pays. Au Sénégal par exemple, un projet du Programme de microfinancement a reçu des félicitations pour avoir réussi à éradiquer *salvinia molesta*. Un autre projet du même programme exécuté en Ouganda contribue aux efforts de lutte des populations locales contre la jacinthe d'eau dans le Lac Victoria.

n) Préservation et utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures

44. Environ 42% des projets du programme d'opérations du FEM sur les écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles ainsi que 47% des projets relevant du programme d'opérations intersectorielles pour une gestion intégrée des sols et de l'eau portent sur la gestion des bassins versants. Comme exemples, on peut citer les projets *Gestion de la biodiversité des côtes et des zones humides* au Bangladesh, *Gestion des ressources en eau et de la biodiversité* au Chili, *Protection et gestion du parc national de Laguna del Tigre* au Guatemala, *Préservation intégrée des zones humides côtières* en Indonésie, *Protection*

intégrée des zones humides d'importance mondiale et prioritaire en tant que zones d'habitat des oiseaux migratoires au Kazakhstan, Gestion intégrée par les riverains des terres et de l'eau du lac Baringo au Kenya, et le projet Gestion de micro-bassins et de l'environnement au Nigeria.

45. Chacun de ces projets comporte une composante « suivi et évaluation » pour décrire la situation et l'évolution des écosystèmes des eaux intérieures et les menaces qui pèsent sur eux. D'autres parmi ces projets préparent des indicateurs pour évaluer les impacts. Les projets en cours d'exécution aident à mener les évaluations aux niveaux mondial et national. Les activités d'utilisation durable telles que l'éducation, la sensibilisation et la participation des populations autochtones sont fortement soutenues.

IV. PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

46. En novembre 2000, le Conseil du FEM a approuvé la *Stratégie initiale visant à aider les pays à se préparer à l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique*⁸. Le Secrétariat du FEM a porté à la connaissance du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena la stratégie et les actions entreprises à travers le FEM pour rendre les pays mieux à même d'atteindre l'objectif de ce protocole. Le suivi de la stratégie se poursuivra pour y incorporer les décisions applicables du Comité intergouvernemental.

47. La première réunion du Comité intergouvernemental s'est tenue à Montpellier en France, en décembre 2000. Les actions suivantes ont été proposées suivant les recommandations du Comité intergouvernemental dans le domaine du renforcement des capacités, conformément au point 4.2 relatif au renforcement des capacités :

- a) Concernant le renforcement des capacités pour instituer le centre d'échange sur la biosécurité, le FEM suit de près les activités qui doivent être entreprises par le Secrétariat de la Convention, conformément aux recommandations formulées par le Comité intergouvernemental à ce sujet. Ce suivi devrait permettre d'identifier les besoins des pays en vue de leur participation au centre d'échange. Toute aide initiale pouvant faciliter la participation au centre d'échange sur la biosécurité relève du projet général sur la prévention des risques biotechnologiques.
- b) Suite à l'aide devant être apportée dans le cadre du projet général, un appui supplémentaire à l'instauration de centres régionaux sera fourni dans les domaines suivants : formation, échange, évaluation et gestion des risques, et conseil juridique.
- c) Organisation d'ateliers régionaux à travers le projet du FEM sur la

⁸ Voir le document GEF/C.16/4/Rev.1.

Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité.

- d) Le Secrétariat du FEM a contribué au financement de la participation des pays en développement au séminaire international organisé par le PNUE à la Havane en juillet 2001 sur les complémentarités et les synergies dans le domaine de l'aide financière pour la création et la mise en œuvre de cadres nationaux de promotion de la biosécurité.

48. Le projet *Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité*. Comme l'indiquent les paragraphes ci-dessus, ce projet à portée mondiale sur la prévention des risques biotechnologiques est financé par le FEM et administré par le PNUE. Il a pour base la *Stratégie initiale du FEM qui vise à aider les pays à se préparer à l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques*. Les principaux objectifs de cette stratégie sont :

- a) aider les pays à créer leurs cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques,
- b) encourager l'échange d'informations et la collaboration au niveau régional et sous-régional, et
- c) favoriser la collaboration avec d'autres organisations pour contribuer au renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

49. Le projet aidera une centaine de pays éligibles⁹ à préparer leurs cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques. En s'appuyant sur un processus à l'initiative des pays, le projet aidera chaque pays participant à mettre en place un cadre de gestion des organismes vivants modifiés au niveau national afin de remplir les conditions requises par le Protocole de Cartagena. Le projet encouragera la collaboration régionale et sous-régionale, ainsi que l'échange d'expérience sur des questions pertinentes pour les cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques. Cette approche permettra d'utiliser efficacement les ressources financières et humaines, de créer des réseaux régionaux et sous-régionaux, et de promouvoir l'harmonisation des procédures d'évaluation des risques et des instruments de réglementation.

50. La deuxième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques s'est tenue du 1^{er} au 5 octobre

⁹ Les pays doivent remplir les conditions d'éligibilité du FEM pour participer au projet :

- a) signer ou ratifier le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ;
- b) être éligible au guichet d'emprunt de la Banque mondiale ou bénéficier de subventions d'assistance technique du PNUD ;
- c) ne pas avoir déjà reçu une aide pour les activités habilitantes dans le domaine de la biosécurité (par exemple, le Projet pilote PNUE/FEM d'activités habilitantes pour la prévention des risques biotechnologiques) ; et
- d) approbation du point focal du FEM (par exemple, une déclaration officielle de l'intérêt porté à la participation au projet)

2001, à Nairobi au Kenya. Lors de cette réunion, un rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du projet du FEM sur la *Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité* approuvé par le Conseil du FEM en novembre 2000 a été présenté. La réunion s'est félicitée des mesures prises par le PNUE en vue du démarrage rapide de l'exécution du projet et pour les progrès réalisés jusqu'alors. Au cours d'une rencontre parallèle de plus de 300 déléguées co-présidée par le directeur exécutif du PNUE et le président du Comité intergouvernemental, le 2 octobre, le projet a également fait l'objet de discussions.

51. Il ressort des travaux de la réunion de Nairobi que le renforcement des capacités et le partage des informations sont des éléments clés pour la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena au niveau national. Les recommandations formulées à l'issue de cette rencontre seront transmises à la première réunion des Parties pour examen. Le projet de recommandations sur les directives données au mécanisme financier pour examen par la première Conférence des parties qui tient lieu de réunion des Parties au Protocole de Cartagena comprend les principaux points suivants :

- a) critères d'éligibilité au financement dans le cadre du mécanisme financier ;
- b) directives données au mécanisme financier dans le domaine du renforcement des capacités, y compris la pleine participation au centre d'échange sur la biosécurité ;
- c) requête adressée à la Conférence des parties à la Convention et au Conseil du FEM pour qu'ils confirment que les dispositions arrêtées dans le cadre du Mémorandum d'accord entre la Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCCC) et le Conseil du FEM s'appliquent aux fins du Protocole de Cartagena ; et
- d) invitation adressée au Conseil du FEM de prendre en compte les éléments clés qui, au titre du Plan d'action de renforcement des capacités pour la mise en vigueur efficace du Protocole de Cartagena, requièrent une action concrète.

52. Concernant, l'éligibilité au financement, le FEM attend la décision finale de la Conférence des parties. Dans l'intervalle, le Conseil du FEM a assoupli la condition officielle suivant laquelle seules les parties signataires du Protocole de Cartagena peuvent participer au projet du FEM sur la Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité. Dans la mesure où elles sont éligibles à l'appui du FEM, les Parties à la Conférence sur la diversité biologique qui indiquent par écrit leur intention d'adhérer au Protocole de Cartagena avant l'achèvement des activités nationales du projet et qui ont déjà pris des mesures concrètes à cette fin peuvent aussi participer au projet.

53. Ayant pris note des recommandations de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental sur le renforcement des capacités, le Conseil du FEM a demandé au Secrétariat du FEM d'en tenir compte dans la préparation des propositions révisées sur le

suivi de l'Initiative de renforcement des capacités pour présentation au Conseil du FEM en mai 2002.

V. APERÇU DES AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES

54. Durant la période considérée, le FEM a également entrepris les activités suivantes qui sont directement en rapport avec son portefeuille de projets concernant la diversité biologique :

55. *Troisième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM.* Le Conseil a chargé l'Administrateur de la Caisse du FEM de lancer la troisième reconstitution de la Caisse en octobre 2000, en coopération avec le directeur général et président. Le but des donateurs est de mener à bien ce processus d'ici avril 2002 afin d'assurer la continuité des opérations du FEM. Les représentants reconnaissent que la négociation devra déboucher sur une reconstitution substantielle pour répondre à l'élargissement probable du rôle et du mandat du FEM, ainsi qu'à des besoins d'aide qui devraient aller croissants.

56. *Action du FEM dans le renforcement des capacités.* Le renforcement de la capacité des pays à entreprendre des actions environnementales à dimension mondiale constitue un important objectif pour le FEM et les conventions dont il facilite l'application. La question du renforcement des capacités a reçu une attention accrue dans le cadre des réunions des conventions et au sein du Conseil du FEM.

57. À sa réunion de mai 1999, le Conseil du FEM a adopté l'Initiative de renforcement des capacités en vue de répondre à la demande croissante de renforcement des capacités pour assurer la mise en œuvre des conventions environnementales mondiales. Fruit d'un partenariat stratégique entre le Secrétariat du FEM et le PNUD, l'Initiative s'est achevée en mai 2001. Il s'agit d'un processus consultatif de planification qui s'est effectué en deux temps, une phase d'évaluation précédant la mise au point d'éléments de collaboration stratégique et d'un plan d'action ciblé pour le FEM.

58. La première phase a pris la forme d'une évaluation générale des capacités nationales à renforcer dans les régions Afrique, Asie-Pacifique, Europe orientale et Asie centrale, et Amérique latine et Caraïbes¹⁰. Des équipes régionales d'experts en changements climatiques, biodiversité, dégradation des sols et renforcement des capacités ont réalisé cette évaluation. Outre les évaluations des besoins des pays, une évaluation du travail de renforcement des capacités mené par le FEM et d'autres institutions bilatérales et multilatérales a été effectuée¹¹.

59. La deuxième phase de l'Initiative de renforcement des capacités visait à mettre au point a) les éléments de collaboration stratégique d'une aide internationale destinée à renforcer la capacité de s'attaquer à des problèmes environnementaux de portée mondiale

¹⁰ Outre ces évaluations régionales, une évaluation distincte a été réalisée par un expert dans les petits États insulaires du Pacifique.

¹¹ Les rapports d'évaluation établis peuvent être consultés sur le site web du FEM : http://www.gefweb.org/Site_Index/CDI/cdi.html.

sur la base de besoins préalablement définis (les Éléments stratégiques), et b) un plan d'action plus ciblé précisant comment le FEM contribuerait aux éléments voulus de cette stratégie (le Cadre d'action). Les Éléments stratégiques et le Cadre d'action ainsi élaborés tiennent compte des directives de la Conférence des parties à la Convention, et des conclusions des différentes évaluations réalisées pendant la première phase. Enfin, le document résultant de ces travaux (*Éléments de collaboration stratégique et cadre de l'action du FEM pour un renforcement des capacités à l'appui de la protection de l'environnement mondial*, GEF/C.17/6/Rev.1)¹² a été soumis à l'examen du Conseil du FEM en mai 2001.

60. Conformément aux décisions du Conseil sur le projet de document relatif au renforcement des capacités⁸, le Secrétariat du FEM, en étroite collaboration avec les organismes d'exécution, la FAO, l'ONUDI et l'UNITAR, a lancé un processus d'évaluation de l'intérêt des pays à préparer une autoévaluation des capacités à renforcer. Deux documents ont été élaborés pour aider les pays à cette fin : a) un guide

¹² La version anglaise de ce document peut être consultée sur le site web du FEM : http://www.gefweb.org/Documents/Council_Documents/GEF_C17/C.17.6.Rev1.pdf

⁸ Ayant examiné le document GEF/C.17/6/Rev.1, le Conseil :

- a) prend note des Éléments stratégiques et du Cadre d'action envisagés pour permettre au FEM d'adopter une approche plus ciblée et plus stratégique du renforcement des capacités nécessaires à la protection de l'environnement mondial ;
- b) charge le Secrétariat du FEM de présenter, pour avis, les Éléments stratégiques et le Cadre d'action envisagés aux Conférences des parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
- d) charge le Secrétariat du FEM de travailler en collaboration avec les Agents et les organismes d'exécution pour lancer le processus qui permettra aux pays sollicitant cette aide de commencer immédiatement à autoévaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités. D'un commun accord, le Conseil décide que les demandes d'aide financière présentées par les pays à concurrence de 200 000 dollars seront préparées, approuvées et mises à exécution selon la procédure accélérée et qu'elles peuvent être approuvées par le DG. Les demandes dépassant 200 000 dollars sont préparées, approuvées et mises à exécution selon le cycle normal des projets du FEM. Le Secrétariat du FEM est invité à travailler en collaboration avec les Agents et les organismes d'exécution pour élaborer et diffuser largement des directives qui aideront les pays à préparer ces demandes ;
- c) charge le Secrétariat du FEM de présenter, pour avis, les Éléments stratégiques et le Cadre d'action envisagés aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales contribuant à des activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement mondial et du développement durable ; et
- e) charge le Secrétariat de lui présenter à sa réunion d'avril 2002 une version révisée des Éléments stratégiques et du Cadre de l'action du FEM, qui tiendra compte du point de vue exprimé par les Conférences des parties et les autres acteurs consultés en application de cette décision, ainsi que des enseignements qui se seront dégagés des évaluations nationales.

d'autoévaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement mondial¹⁴, et b) des directives opérationnelles pour le financement accéléré de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer¹⁵.

61. Les 11 et 12 septembre 2001, le FEM et l'UNITAR ont organisé une réunion de consultation à Washington pour confronter les points de vue sur le projet de guide et le processus de préparation des évaluations des capacités à renforcer. Les représentants de 14 gouvernements qui avaient participé aux activités nationales de l'Initiative de renforcement des capacités et les représentants des Agents et Organismes d'exécution du FEM ainsi que le réseau des ONG avaient été invités à cette réunion de consultation¹⁶.

62. Ces deux documents qui ont reçu une large diffusion en septembre 2001 étaient accompagnés d'une lettre du directeur général et président invitant les pays qui souhaitaient recevoir un financement pour la conduite des activités d'évaluation des besoins de capacités à renforcer à prendre contact avec l'un des Agents d'exécution du FEM¹⁷. Dans le cadre des directives opérationnelles pour le financement accéléré de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer, les demandes des pays n'excédant pas 200 000 dollars peuvent être approuvées suivant la procédure accélérée.

63. Le Secrétariat du FEM a aussi organisé des consultations pendant les sessions des différentes conventions pour présenter et échanger des vues sur le projet d'Eléments stratégiques et de Cadre d'action avec les Parties aux conventions environnementales mondiales. Le 20 novembre 2001, une rencontre de consultation s'est tenue sur la Convention sur la diversité biologique au cours de la réunion intersessions sur le Plan stratégique, les Rapports nationaux, et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Les réactions et avis émanant de ces consultations seront entièrement intégrés à la nouvelle mouture du projet de document qui sera soumis au Conseil du FEM à sa réunion de mai 2002.

VI. Activités de suivi et d'évaluation du FEM

64. Au cours de la période objet du présent examen, le FEM a publié les *Rapports sur l'exécution des projets* pour 1999 et 2000. En vue de la troisième reconstitution de ses ressources et de la deuxième Assemblée du FEM en 2001 - 2002, une équipe totalement indépendante réalise le Deuxième bilan global du FEM (Second Study of GEF's Overall Performance). Dans le cadre de cet exercice, le FEM a entrepris l'étude *Biodiversity*

¹⁴ Le *Guide d'autoévaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement mondial* a été traduit en français et en espagnol. Il peut être consulté sur le site web du FEM : http://www.gefweb.org/Whats_New/Operational_Guidelines.pdf

¹⁵ Les *Directives opérationnelles pour le financement accéléré de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer* ont été traduites dans les langues de travail des Nations Unies et peuvent être consultées sur le site web du FEM : http://www.gefweb.org/Whats_New/Operational_Guidelines.pdf

¹⁶ Les pays ayant participé aux évaluations au niveau national sont : Afrique du Sud, Barbade, Chine, Colombie, Estonie, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Kazakhstan, Pérou, Samoa, Sénégal, Ouganda et Viet Nam.

¹⁷ Cette lettre a également été envoyée aux secrétariats des conventions pour diffusion auprès de leurs points focaux respectifs.

Program Study. Tous les documents susmentionnés sont disponibles sur le site web du FEM (www.gefweb.org).

A. Rapport sur l'exécution des projets 1999

65. Le Rapport sur l'exécution des projets (REP) pour 1999 présente les résultats de l'examen de l'état d'avancement des projets (EEAP) 1999. Ce rapport fournit également des informations supplémentaires et des analyses relatives au fonctionnement des programmes du FEM, à partir d'évaluations et d'autres études. Cette étude plus exhaustive complète le programme d'activités sur les programmes d'opérations du FEM et fournit une évaluation d'importantes questions intersectorielles ainsi que des enseignements identifiés à partir des expériences tirées de l'exécution des projets.

66. Le Rapport sur l'exécution des projets pour 1999 comprend 67 projets relatifs à la biodiversité¹⁸, pour un financement total de 421 millions de dollars par le FEM. Sur cet ensemble de projets, 24 étaient couverts par le rapport sur l'exécution des projets pour la première fois, tandis que 18 autres arrivaient à terme à la fin de l'exercice considéré. Les projets visant à préserver la biodiversité dans les zones protégées constituent toujours la part la plus importante du portefeuille consacré à la diversité biologique en 1999. Cependant, concernant la revue du portefeuille de cette année, beaucoup plus de projets portent sur l'utilisation durable de la biodiversité dans les trois domaines d'intervention suivants : 1) zones tampons proches des zones protégées, 2) paysages terrestres de production plus étendus, et 3) utilisation économique des composantes de la biodiversité (les projets dans ce dernier domaine présentent les mêmes défis pour l'avenir).

67. Le rapport sur l'exécution des projets pour 1999 réitère les enseignements tirés des rapports antérieurs. Ces leçons sont tirées à la fois des expériences positives des projets au sein du portefeuille et des efforts couronnés de moins de succès. En particulier :

- a) l'importance de l'engagement total de la population locale dans les différentes étapes : conception, exécution, suivi et évaluation des projets ;
- b) les efforts de préservation de la biodiversité doivent être accompagnés d'activités visant à satisfaire les besoins sociaux économiques ;
- c) les projets doivent s'ouvrir au contexte politique, social et économique dans lequel les activités sont menées ;
- d) des approches souples et visant le long terme, qui reposent sur une gestion évolutive elle-même basée sur les informations tirées de l'expérience passée sont nécessaires pour relever les défis que pose la préservation de la biodiversité.

¹⁸ Le Rapport sur l'exécution des projets pour 1999 couvrait 135 projets se rapportant à tous les domaines d'intervention du FEM, qui étaient en cours d'exécution depuis au moins un an à la date du 30 juin 1999.

B. Rapport sur l'exécution des projets 2000

68. Le Rapport sur l'exécution des projets pour 2000 couvre 83 projets consacrés à la biodiversité pour un montant de 508,76 millions de dollars financés par le FEM. Un total de 29 projets (soit 136,25 millions de dollars) ont été intégrés pour la première fois dans le processus d'Examen de l'état d'avancement des projets (EEAP) pour 2000 et 11 ont été achevés pendant l'exercice 2000. Plus d'un tiers des projets (financement du FEM) consacrés à la biodiversité au titre du portefeuille de l'EEAP ont été approuvés dans le cadre du programme d'opérations consacré aux écosystèmes forestiers bien que la majorité des projets relatifs à la biodiversité comprennent des activités dans plus d'un type d'écosystème. Environ un tiers des projets sur la biodiversité et du financement y afférent sont en cours d'exécution en Afrique. Le FEM consacre le même montant de financement à des projets en cours d'exécution en Amérique latine, aux Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique.

69. **Enseignements généraux tirés des projets.** En réponse aux enseignements tirés du Rapport sur l'exécution des projets 1999, quelques projets couverts par l'Examen de l'état d'avancement des projets 2000 enregistrent des améliorations dans certains aspects de l'exécution qui avaient posé problème dans les rapports sur l'exécution des projets antérieurs¹⁹. Par exemple, la synergie entre la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable d'une part, et les améliorations enregistrées au niveau du bien-être des parties prenantes d'autre part, a été mise en évidence dans des projets tels que le projet d'écodéveloppement exécuté en Inde par la Banque mondiale et le projet PNUD de préservation des zones humides d'Azraq (Jordanie). Les retards accusés au démarrage par plusieurs projets confirment encore la nécessité d'adopter une gestion souple et évolutive pour lancer la phase d'exécution dès que les problèmes sont résolus. La plupart de ces projets sont en cours d'exécution (par exemple, le projet PNUD sur la préservation de la biodiversité des zones montagneuses au Pakistan et le projet SABONET d'Afrique australe). Selon les trois Agents d'exécution, la prise en compte de la question de la participation des parties prenantes au projet à tous les aspects de la conception et de l'exécution demeure indispensable au succès des projets.

70. Les enseignements nouveaux que présente le Rapport sur l'exécution des projets 2000 sont :

- a) il est nécessaire d'élaborer des indicateurs pour évaluer l'ampleur et l'impact des activités soutenues par le FEM dans les programmes d'opérations consacrés au domaine d'intervention relatif à la diversité biologique ;

¹⁹ Il est peut-être trop tôt pour établir un lien direct entre les enseignements et l'Examen de l'état d'avancement des projets (EEAP) pour 2000. Néanmoins, les EEAP mettent en évidence les questions déjà évoquées par les REP antérieurs.

- b) les projets doivent comprendre des schémas de base ou un descriptif des conditions initiales pour une meilleure évaluation des changements au niveau de la biodiversité²⁰ ;
- c) il faut une aide au renforcement des capacités pour l'utilisation des indicateurs, la conception des schémas de base et l'analyse des conditions initiales.

71. **Résultats et réalisations**. Plusieurs projets rendent compte de réalisations et impacts initiaux qui peuvent renforcer la biodiversité à plusieurs niveaux grâce à :

- d) la mobilisation des ressources financières. Les projets du FEM jouent un rôle important dans la mobilisation de cofinancements pendant la préparation et l'exécution des projets ;
- e) l'élaboration de nouvelles directives techniques et méthodologies aux niveaux international et national. Les projets ont aidé les pays à élaborer des stratégies et cadres nationaux pour les domaines d'intervention du FEM ;
- f) la consolidation des capacités locales d'exécution des projets. Les nouveaux projets comprennent des activités visant à renforcer les capacités locales d'exécution des projets pendant les phases initiales afin que les participants acquièrent les aptitudes requises et opèrent dans un environnement où ils pourront accomplir les tâches requises ;
- g) la relation qui lie la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable aux améliorations du bien-être des parties prenantes aux projets. Le portefeuille consacré à la biodiversité compte davantage d'exemples de ce type de liens grâce d'une part à des projets qui permettent aux communautés d'assurer leur subsistance et d'autre part, aux retombées du développement ; toutes choses qui encouragent la préservation et/ou induisent des alternatives à l'utilisation non durable.

C. Indicateurs de suivi de l'exécution et des impacts des programmes du FEM dans le domaine de la diversité biologique

72. Le Groupe de suivi et évaluation du FEM a commandé une étude des indicateurs susceptibles de fournir, dans des contextes divers, des informations utiles sur la portée et l'impact des activités financées par le FEM dans le domaine de la diversité biologique. Le rapport²¹ qui en résulte a été préparé par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (PNUE-WCMC), sous la houlette d'un comité directeur

²⁰ « Conditions initiales » renvoie aux conditions qui existaient avant le lancement du projet. L'état des lieux ou l'évaluation des conditions socioéconomiques constituent des exemples d'activités susceptibles de rendre compte de ces conditions initiales.

²¹ Jenkins, M. et V. Kapos. *Biodiversity Indicators for Monitoring GEF Program Implementation and Impacts*. World Conservation Monitoring Center, 2000. Disponible sur le site web du FEM (www.gefweb.org)

interinstitutions. On y propose un jeu d'indicateurs possibles pour les projets concernant la diversité biologique : portée, impacts sur les agressions de l'environnement, comportements influant sur la diversité biologique, impact sur l'état et l'évolution de la biodiversité et indicateurs de situation. Selon les conclusions du comité directeur qui coiffe ces travaux du PNUE-WCMC sur les indicateurs dans le domaine de la diversité biologique, en dépit du fait que le rapport a été bien préparé, les indicateurs proposés ne sont pas encore prêts pour une mise en œuvre complète. Au cours des derniers mois (dernier trimestre 2001), le comité directeur a convenu d'un jeu d'indicateurs sur la portée (la collecte des données se poursuit) et est en train d'affiner les indicateurs relatifs à l'impact et à la situation. Le nouveau jeu d'indicateurs des programmes du FEM sera prêt d'ici le milieu de 2002.

D. Deuxième bilan global du FEM

73. En octobre 2000, le Conseil du FEM a approuvé un plan de mise en route du Deuxième bilan global du FEM. Cette étude devrait contribuer aux délibérations dans le cadre de la troisième reconstitution des ressources et de la deuxième Assemblée du FEM en 2001-2002. Le bilan dont la préparation en cours est assurée par une équipe totalement indépendante devait être achevé en décembre 2001.

74. Ce deuxième bilan portera principalement sur les impacts et autres résultats obtenus dans le contexte des quatre domaines d'intervention, à savoir la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales et l'ozone, ainsi que dans celui des activités de lutte contre la dégradation des sols pour autant qu'elles se rapportent à ces domaines. Il analysera aussi comment les politiques, structures et modalités de coopération du FEM contribuent ou non à la qualité des résultats ou des projets. Les quatre grands thèmes abordés seront les suivants : i) résultats des opérations et des programmes ; ii) effets des politiques du FEM sur les résultats ; iii) effets des structures et des procédures institutionnelles du FEM sur les résultats ; et iv) « adhésion des pays » et pérennité des résultats.

75. L'équipe chargée du Deuxième bilan global du FEM et celle qui prépare le deuxième examen de l'efficacité du mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique ont eu des échanges. Par exemple, le rapport intérimaire du Deuxième bilan global du FEM a été partagé avec l'équipe qui prépare le deuxième examen de l'efficacité du mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique. Les résultats du Deuxième bilan global du FEM seront présentés à la Conférence des parties. Le Conseil du FEM, lors de sa réunion de décembre 2001 « a chargé le Secrétariat de présenter le *Deuxième bilan global du FEM* à la sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, ce document fournissant un élément d'information supplémentaire pour le deuxième examen de l'efficacité du mécanisme financier, qui doit avoir lieu à cette réunion²². »

²² Voir Compte rendu conjoint des présidents, Réunion du Conseil du FEM, 5 – 7 décembre 2001.

E. Études sectorielles sur la biodiversité

76. En vue de faciliter les travaux de l'équipe du Deuxième bilan global du FEM, le Groupe de suivi et évaluation du FEM, en collaboration avec les Agents d'exécution, a décidé d'entreprendre des études sectorielles dans les domaines d'intervention suivants : la diversité biologique, les changements climatiques et les eaux internationales. Le rôle de ces études est de soumettre à l'examen de l'équipe qui travaille sur le Deuxième bilan global du FEM, des informations et des contributions se rapportant au portefeuille de projets. Cette initiative d'études sectorielles sur la biodiversité a été entreprise par une équipe composée de personnels du Secrétariat du FEM, des trois Agents d'exécution, du Groupe consultatif pour la science et la technologie et de consultants indépendants. Le rapport complet est disponible sur le site web du FEM ou sur demande auprès du Secrétariat du FEM.

77. Les paragraphes suivants présentent les principaux résultats des études menées. Les accomplissements au titre du portefeuille de projets du FEM consacrés à la diversité biologique doivent être considérés en tenant compte du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Les projets qui visent à préserver la diversité biologique figurent parmi les projets les plus difficiles à exécuter. De tels projets impliquent que l'on travaille avec les gouvernements pour qui la préservation de la biodiversité n'est généralement pas une priorité et comporte des principes scientifiques nouveaux, en évolution, souvent contre-intuitifs et difficiles à comprendre entièrement ou à expliquer aux parties prenantes aux projets. Un nombre élevé de projets évalués portaient sur le renforcement des capacités aux niveaux individuel, institutionnel et systémique. En outre, l'on a constaté que certaines des composantes les plus réussies, même pour les projets qui ne sont pas des projets de renforcement des capacités, devaient leur succès aux aspects liés au renforcement des capacités.

78. Parmi les projets évalués, plusieurs sont situés dans des zones protégées. Il ressort des évaluations que plus de la moitié de ces projets ont atteint entièrement ou presque totalement leurs objectifs, même si ce sont généralement les projets les plus difficiles et les plus compliqués à exécuter. Environ 60 % des projets avaient principalement abordé des questions touchant à la science et à la technologie ; le pourcentage va jusqu'à 80 % pour les projets achevés. Toutefois, la prise en compte du savoir traditionnel et la participation des spécialistes des sciences sociales demeurent deux questions qui doivent recevoir plus d'attention. La participation des parties prenantes aux projets était effective dans environ 30 % des projets examinés et partielle dans plus de 20 %. Il est à noter que la plupart de ces projets étaient exécutés avec des institutions sans grande expérience préalable de la participation des acteurs locaux aux projets.

79. Les recommandations faites par le rapport portaient principalement sur les quatre thèmes qui, suivant le rapport, devaient recevoir une certaine attention : réalisation des objectifs, impacts du projet sur la biodiversité, viabilité à long terme des activités et retombées du projet et enseignements tirés des expériences antérieures.

a) Réalisation des objectifs. Trois principales recommandations ont été faites au niveau de la réalisation des objectifs. Premièrement, le rapport reconnaît que les contraintes liées à la capacité d'exécution ont été citées comme principales raisons pour lesquelles les accomplissements des projets sont insuffisants. Pendant l'exécution des projets du FEM, la priorité doit être accordée au renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques. Deuxièmement, le problème lié aux accomplissements des projets est peut-être en partie dû au fait que très peu d'attention est accordée, pendant la conception et l'exécution, aux questions de moyens d'existence et de régime foncier ainsi qu'aux causes sous-jacentes. Enfin, tous les projets situés dans les zones protégées devraient englober les paysages terrestres de production qui y sont rattachés.

b) Impacts du projet sur la biodiversité. Pour déterminer l'impact d'un projet sur la biodiversité et sur d'autres thèmes connexes, il faut mettre en place un système de suivi beaucoup plus efficace et durable qui s'appuie sur une étude de base précédant le lancement du projet. Cette étude de base doit rendre compte de l'état, l'évolution et du rythme de changement de la biodiversité existante. Elle doit aussi traiter des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques disponibles ainsi que des paramètres socioéconomiques et politiques pertinents. Des indicateurs d'impact et des normes doivent être élaborés avant l'étude de base et être utilisés dans la réalisation de celle-ci. Lorsque les données disponibles ne sont pas adéquates, les premières activités du projet doivent consister à constituer une base de données (sur les différents aspects mentionnés ci-dessus) afin que le suivi de l'impact du projet puisse commencer dès le début.

c) Viabilité à long terme des activités. L'étude recommande plusieurs façons d'améliorer cet aspect de la conception et de l'exécution de projet. Pendant la durée de l'exécution, les modes de financement doivent être en phase avec les réalités du pays hôte. Par conséquent, les exercices de démonstration et d'opérationnalisation des voies et moyens de réaliser les objectifs de préservation dans les limites des ressources financières susceptibles d'être disponibles sur une base durable doivent être un objectif commun à tous les projets. Il faut s'éloigner définitivement des « gros budgets » et des projets circonscrits dans un calendrier précis, pour évoluer vers des activités à long terme, avec les mêmes ressources financières ou moins, sur une période plus longue et conformément à des repères qualitatifs convenus d'avance permettant de mesurer les progrès réalisés. En général, pour que les gouvernements aient la « volonté politique » d'adhérer à la préservation de la biodiversité, il faut qu'à leurs yeux cette activité contribue à la croissance économique et à la sécurité ou, à tout le moins, qu'elle ne s'en écarte pas.

**LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/2/8, 21 août 1995)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/3/5, 18 septembre 1996)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/4/15, 24 février 1998)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/5/7, 14 décembre 1999)

**PROJETS APPROUVÉS PAR LE FEM
DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
PENDANT LA PÉRIODE EXAMINÉE (JUILLET 1999-JUIN 2001)**

Tableau 1: Projets de moyenne envergure et projets à part entière

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Projet mondial	Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire	PNUE	7,31	24,92
Projet mondial	Fonds du partenariat pour les écosystèmes vitaux	Banque mondiale	25,00	100,00
Projet mondial	Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité	PNUE	26,09	38,43
Projet régional (Kenya, Tanzanie, Ouganda)	Analyse du mode d'utilisation des sols pour étudier l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres	PNUE	0,80	0,80
Projet régional (Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe)	Programme africain de sensibilisation des populations locales à la préservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques	Banque mondiale	0,75	0,75
Projet régional (Brésil, Chili, Mexique)	Modèle indicateur pour les écosystèmes arides en Amérique latine	PNUE	0,75	0,75
Projet régional (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Ouganda, Zimbabwe)	Gestion de proximité des ressources phytogénétiques en milieu paysan sur les terres arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne	PNUE	0,75	2,05
Projet régional (Bolivie, Colombie, Équateur, Panama, Paraguay, Pérou)	Promotion d'actions de préservation de la biodiversité en Amérique latine : Recensement des sites prioritaires et des modes de gestion les plus performants	PNUE	0,75	0,75
Projet régional (Comores, Maurice, Seychelles, Madagascar)	Réseau de surveillance des récifs coralliens des États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) dans le cadre du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens	Banque mondiale	0,74	0,74
Projet régional (Belize, Guatemala, Honduras, Mexique)	Préservation et utilisation durable du récif-barrière méso-américain	Banque mondiale	11,52	18,98
Projet régional (Lesotho, Afrique du Sud)	Zone transnationale de protection et d'aménagement du Drakensberg-Maloti	Banque mondiale	15,50	33,20
Algérie	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources	PNUD	0,75	2,02

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
	naturelles			
Bangladesh	Gestion de la biodiversité des côtes et des zones humides à Cox's Bazar et Hakakuki Haor	PNUD	6,20	6,20
Belize	Projet de préservation de proximité de la biodiversité de Sarstoon Temash	Banque mondiale	0,81	0,81
Bénin	Programme de gestion des forêts et des terres adjacentes	Banque mondiale	6,00	28,00
Brésil	Création de réserves privées du patrimoine naturel dans le cerrado brésilien	PNUD	0,75	0,85
Brésil	Promotion de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts frontalières du nord-ouest du Mato Grosso	PNUD	6,98	16,11
Brésil	Programme de création de zones protégées en Amazonie	Banque mondiale	30,35	89,35
Burkina Faso	Gestion des écosystèmes naturels	Banque mondiale	7,50	32,32
Cameroun	Actions de proximité pour la préservation de la biodiversité sur les hautes terres de Bamenda	PNUD	1,00	3,09
Chili	Préservation et utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale	PNUD	1,00	4,25
Chili	Zone forestière de Valdivia : Préservation de la biodiversité par des mécanismes publics et privés	Banque mondiale	0,75	0,75
Chili	Gestion des ressources en eau et de la biodiversité	Banque mondiale	10,33	320,33
Chine	Écosystèmes des montagnes du Yunnan	PNUD	0,75	0,75
Chine	Projet de mise en valeur durable des forêts (composante « gestion des zones protégées »)	Banque mondiale	16,35	62,50
Colombie	Conservation et mise en valeur durable de la forêt de Mataven	Banque mondiale	0,75	1,39
Colombie	Réserve de la biosphère de l'archipel des Caraïbes : Réseau régional de zones marines protégées	Banque mondiale	1,00	4,18
Colombie	Préservation de la biodiversité dans la Sierra Nevada de Santa Marta	Banque mondiale	9,38	20,49
Colombie	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la région des Andes	Banque mondiale	15,35	30,35
Colombie	Préservation des forêts d'altitude et du páramo dans le massif colombien (phase I)	PNUD	4,03	10,90
Costa Rica	Préservation de la biodiversité du couloir biologique de Talamanca et de la côte des Caraïbes	PNUD	0,75	0,75
Costa Rica	Préservation de la biodiversité des cacaoyères des zones agroforestières	Banque mondiale	0,75	3,04
Costa Rica	Écomarchés	Banque mondiale	8,33	49,20
Équateur	Albarradas des côtes équatoriennes : Sauver le savoir-faire des civilisations	Banque mondiale	0,75	3,10

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
	antiques pour préserver durablement la biodiversité			
Équateur	Marée noire des Galápagos : Régénération et protection de l'environnement	PNUD	0,53	1,00
Équateur	Couloir Chocó-Andes	Banque mondiale	1,00	3,35
Équateur	Lutte contre les espèces envahissantes dans l'archipel des Galápagos	PNUD	18,68	41,92
Équateur	Réseau national de zones protégées	Banque mondiale	8,35	14,75
Égypte	Protection et utilisation durable des plantes médicinales des écosystèmes arides et semi-arides	PNUD	4,29	9,05
Géorgie	Préservation des écosystèmes arides et semiarides dans le Caucase	PNUD	0,75	0,75
Ghana	Préservation de la biodiversité du bassin du lac Bosomtwe	PNUD	0,52	0,52
Ghana	Préservation de la biodiversité dans la savane du Nord	Banque mondiale	7,90	47,80
Grenade	Préservation de la biodiversité de la forêt sèche	Banque mondiale	0,75	1,15
Guatemala	Protection et gestion du parc national de Laguna del Tigre	Banque mondiale	0,75	1,68
Guatemala	Gestion intégrée des ressources naturelles de l'altiplano occidental	Banque mondiale	8,35	51,45
Inde	Préservation et gestion durable de la biodiversité des terres arides (phase I)	PNUD	2,04	3,83
Indonésie	Protection de l'habitat de l'éléphant dans la province d'Aceh	Banque mondiale	0,74	0,74
Indonésie	Préservation intégrée des zones humides côtières des régions de Berbak et Sembilang	Banque mondiale	0,73	1,59
Iran	Protection du guépard asiatique, de son habitat naturel et du biote associé	PNUD	0,75	0,75
Kazakhstan	Protection intégrée des zones humides d'importance mondiale et prioritaire en tant que zones d'habitat des oiseaux migrants	PNUD	8,85	38,41
Kenya	Lewa Wildlife Conservancy	Banque mondiale	0,75	3,94
Kenya	Gestion intégrée par les riverains des terres et de l'eau du lac Baringo	PNUE	0,75	0,75
Corée, RPD	Préservation de la biodiversité du mont Myohyang	PNUD	0,75	0,75
Maurice	Régénération de l'île Round	Banque mondiale	0,75	1,58
Mexique	Gestion intégrée des écosystèmes de trois écorégions prioritaires	PNUD	15,65	77,37
Mexique	Renforcement du programme de zones protégées (SINAP II)	Banque mondiale	16,45	60,47
Mexique	Préservation de la biodiversité dans la réserve de biosphère de la Sierra Gorda	PNUD	6,73	20,66
Mexique	Préservation de la biodiversité par les populations locales et autochtones	Banque mondiale	7,50	18,70

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Mexique	Couloir biologique mésoaméricain	Banque mondiale	15,20	90,41
Micronésie	Développement des entreprises compatible avec une préservation de la biodiversité par les populations locales à Pohnpei	PNUD	0,75	0,75
Mongolie	Dynamique de l'appauvrissement de la biodiversité et de la fonte du pergélisol dans le parc national du lac Hovsgol	Banque mondiale	0,81	1,44
Maroc	Régimes de transhumance respectueux de la biodiversité dans le Haut Atlas méridional	PNUD	4,37	10,44
Népal	Protection, au niveau de l'écopaysage, des populations menacées de tigres et de rhinocéros à l'intérieur et à l'extérieur du parc national de Chitwan	PNUD	0,75	0,75
Népal	Projet témoin de gestion et d'utilisation durable des ressources de la vallée d'Arun	PNUE	0,63	0,63
Népal	Préservation de la biodiversité du Haut Mustang	PNUD	0,75	0,75
Nigeria	Gestion de micro-bassins et de l'environnement	Banque mondiale	8,35	115,35
Pérou	Préservation de la biodiversité et gestion de proximité des ressources naturelles dans le bassin de la Nancay (Amazonie péruvienne)	Banque mondiale	0,77	1,58
Philippines	Préservation de la biodiversité du triangle marin des îles côtières de Bohol	PNUD	0,74	0,74
Philippines	Gestion durable du mont Isarog	PNUD	0,75	0,75
Philippines	Protection de la réserve marine nationale des récifs de Tubbahata et site du patrimoine mondial	PNUD	0,75	0,75
Philippines	Préservation de la biodiversité de l'île de Samar : Préservation et utilisation durable de la biodiversité d'une zone forestière protégée	PNUD	6,11	13,31
Fédération de Russie	Démonstration de la préservation durable de la biodiversité des quatre zones protégées de l'oblast du Kamchatka (Phase I)	PNUD	2,36	5,13
Seychelles	Gestion des écosystèmes marins	Banque mondiale	0,75	1,40
République slovaque	Préservation et utilisation durable des prairies d'Europe centrale	Banque mondiale	0,75	1,10
Afrique du Sud	L'agriculture douce au service de la préservation de la biodiversité d'importance mondiale dans les paysages agricoles	Banque mondiale	0,75	1,71
Afrique du Sud	Plan de préservation de la biodiversité du maquis subtropical	Banque mondiale	0,74	0,86
Sri Lanka	Préservation de la biodiversité des écosystèmes côtiers de Rekawa, Ussangoda et Kalametiva par une	PNUD	0,75	0,75

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
	gestion intégrée concertée			
Sri Lanka	Protection d'espèces d'importance mondiale menacées dans les forêts ombrophiles du sud-ouest de Sri Lanka	PNUD	0,75	0,75
Sri Lanka	Gestion des zones protégées et des espèces sauvages	Banque mondiale/BAsD	9,00	33,50
Tanzanie	Création du parc national de Jozani et de la baie de Chwaka	PNUD	0,75	0,75
Tanzanie	Création de la réserve marine de la baie de Mnazi	PNUD	1,50	3,57
Ouzbékistan	Création de la réserve de la biosphère de Nuratau-Kyzylkum, opération modèle de préservation de la biodiversité	PNUD	0,75	0,75
Venezuela	Préservation de la biodiversité de la réserve de la biosphère du delta de l'Orénoque et du bassin du cours inférieur du fleuve	PNUD	9,79	33,07
Viet Nam	Zone marine protégée pilote de Hon Mun	Banque mondiale	0,97	2,14
Viet Nam	Paysage calcaire de Pu-Luong/Cuc Phuong	Banque mondiale	0,73	1,31
Zimbabwe	Protection et utilisation durable des plantes médicinales traditionnelles	PNUD	1,00	
Total			406,95	1 639,50

Tableau 2: Activités habilitantes

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Albanie	Activités habilitantes pour le centre d'échange	Banque mondiale	0,01
Antigua-et-Barbuda	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
Arménie	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,14
Azerbaïdjan	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,35
Bahamas	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,19
Bangladesh	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,28
Bélarus	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,23
Bénin	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,20
Botswana	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,33

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Botswana	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,03
Bulgarie	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,25
Burundi	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
Burundi	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,02
Cap-Vert	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,02
République centrafricaine	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,01
Chili	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,27
Côte d'Ivoire	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,09
Cuba	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,19
El Salvador	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,23
Estonie	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUE	0,28
Gambie	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,19
Guinée-Bissau	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
Indonésie	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	Banque mondiale	0,44
Kiribati	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
Lettonie	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,21
Liban	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,10
Maldives	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,10
Mauritanie	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,15
Micronésie	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,28
Moldova	Évaluation des capacités à renforcer	Banque mondiale	0,30
Mongolie	Évaluation des capacités à renforcer	Banque mondiale	0,20
Nicaragua	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,25
Niue	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
Panama	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,22
Pérou	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,22
Sainte-Lucie	Évaluation des capacités à renforcer	PNUE	0,28
Samoa	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
São Tomé-et-Principe	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	Banque mondiale	0,16
Sierra Leone	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,28
Sri Lanka	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
Soudan	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,10
Syrie	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,12
Swaziland	Activités habilitantes pour le centre d'échange	PNUD	0,01
Tadjikistan	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,19

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENT D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Ex-République de Macédoine	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	Banque mondiale	0,34
Togo	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	Banque mondiale	0,24
Turkménistan	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,30
Ukraine	Évaluation des capacités à renforcer	Banque mondiale	0,32
Vanuatu	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUE	0,13
Yémen	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,10
Total			8,42

Tableau 3: Activités au titre de la préparation des projets

PAYS	INTITULE DU PROJET	AGENT D'EXECUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Projet régional (Arménie, Bolivie, Madagascar, Sri Lanka, Ouzbékistan)	Conservation <i>in situ</i> des parents sauvages des espèces cultivées	PNUE	0,34
Projet régional (Chine, Iran, Kazakhstan, Fédération de Russie)	Renforcement des zones humides et du réseau de voies de migration pour la protection de la grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau migrateurs en Asie	PNUE	0,35
Projet régional (Cameroun, Congo, Gabon)	Préservation de la biodiversité transnationale dans la zone de Minkebe-Odala-Dja au Gabon, Congo et Cameroun	PNUD	0,35
Projet régional (Estonie, Gambie, Hongrie, Lituanie, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Turquie)	Renforcement de la protection du réseau de zones humides indispensable aux oiseaux d'eau empruntant les voies de migration entre l'Afrique et l'Eurasie	PNUE	0,35
Projet régional (Fédération de Russie, Kazakhstan)	Préservation de la biodiversité dans l'écorégion de l'Altaï et des monts Sayan (phase 1)	PNUD	0,35
Projet régional (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger)	Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour la gestion efficace et l'utilisation durable de la biodiversité des terres arides des réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest	PNUE	0,35
Projet régional (Égypte, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie,)	Initiative Kijani	Banque mondiale/SFI	0,35
Arménie	Gestion des ressources naturelles et réduction de l'incidence de la pauvreté	Banque mondiale	0,21
Bénin	Gestion intégrée des zones côtières	Banque mondiale	0,35
Brésil	Gestion intégrée de la biodiversité dulcicole et des ressources en eau en Amazonie	Banque mondiale	0,21
Cambodge	Gestion et valorisation intégrées des ressources dans la région de Tonle Sap	PNUD/BAsD	0,35

Cap-Vert	Préservation de la biodiversité par une gestion participative intégrée de proximité	PNUD	0,35
Chine	Gestion des crues de la Songhua par les zones humides	Banque mondiale/ BAsD	0,33
Chine	Préservation de la biodiversité et développement agricole d'ensemble du Yunnan	PNUD/BAsD	0,35
Chine	Gestion de la biodiversité des zones côtières de la mer de Chine méridionale	PNUD	0,32
Chine	Préservation de la biodiversité en Chine	PNUD	1,68
Croatie	Préservation des écosystèmes karstiques	Banque mondiale	0,23
Cuba	Renforcement du réseau national de zones protégées	PNUD	0,15
El Salvador	Gestion des ressources naturelles par la protection et le rétablissement des fonctions écologiques	Banque mondiale	0,35
Gabon	Exploitation forestière et environnement	Banque mondiale	0,30
Guinée	Gestion intégrée des zones côtières et préservation de la biodiversité	Banque mondiale	0,35
Guinée	Préservation de la biodiversité des monts Nimba par une gestion participative intégrée de proximité	PNUD	0,33
Haïti	Gestion durable de la biodiversité et des zones protégées en Haïti	Banque mondiale	0,35
Inde	Projet témoin de protection et d'utilisation durable des plantes médicinales	PNUD	0,34
Indonésie	Initiative de gestion concertée du parc national de Komodo	Banque mondiale/SFI	0,35
Jamaïque	Préservation de la biodiversité de la région de Cockpit	Banque mondiale	0,16
Jamaïque	Projet témoin de gestion des zones côtières du périmètre de Portland Bight	PNUD/BID	0,51
Jordanie	Protection des plantes médicinales	Banque mondiale	0,35
Kazakhstan	Préservation in situ de la biodiversité des paysages agricoles des montagnes du Kazakhstan	PNUD	0,23
Lituanie	Préservation de la biodiversité des zones humides de l'intérieur	PNUD	0,18
Malaisie	Préservation de la biodiversité des réserves marines de la péninsule malaise	PNUD	0,15
Malaisie	Préservation de la biodiversité par des modes de gestion forestière viable	PNUD	0,19
Maldives	Préservation et utilisation durable de la biodiversité des récifs coralliens	PNUD	0,33
Mali	Protection de proximité des ressources naturelles et de la biodiversité dans le delta intérieur du Niger (région de Mopti)	Banque mondiale	0,34
Mali	Préservation transnationale de la biodiversité des parcours pastoraux arides	Banque mondiale	0,35
Mongolie	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans l'écorégion de l'Altai et des monts Saïan	PNUD	0,35
Népal	Préservation de la biodiversité des aires protégées en liaison avec celle de zones de	PNUD	0,24

	production dans la plaine du Terai et dans l'Himalaya oriental		
Niger	Gestion des ressources naturelles dans la réserve d'Air Tenere	Banque mondiale	0,30
Pakistan	Protection et gestion des zones humides	PNUD	0,34
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Protection des zones côtières et du milieu marin par la population locale dans la province de Milne Bay	PNUD	0,35
Pérou	Renforcement de la préservation de la biodiversité et de la gestion des zones protégées par une participation plus active de la société civile et du secteur privé	Banque mondiale	0,35
Philippines	Gestion d'un bassin fluvial et d'une zone humide (biodiversité du marais de Liguasan)	Banque mondiale	0,35
Philippines	Gestion intégrée des ressources côtières	PNUD/BAsD	0,33
République de Corée	Protection de zones humides d'importance mondiale	PNUD	0,35
Fédération de Russie	Gestion des incendies dans les forêts à la biodiversité riche des écorégions de l'Amour et de Sikhote-Alin	Banque mondiale	0,24
Fédération de Russie	Approche écosystémique intégrée pour préserver la biodiversité et minimiser le morcellement de l'habitat dans l'Arctique russe (phase I)	PNUE	0,35
Fédération de Russie	Préservation de la biodiversité des zones humides du cours inférieur de la Volga	PNUD	0,27
Sénégal	Préservation de la biodiversité du milieu marin et des zones côtières	Banque mondiale	0,35
Îles Salomon	Protection et gestion des ressources naturelles	PNUD/BAsD	0,15
Afrique du Sud	Préservation du périmètre élargi du parc des éléphants d'Addo	Banque mondiale	0,34
Sainte-Lucie	Préservation de l'écosystème des zones côtières/humides et moyens de subsistance durables	Banque mondiale	0,11
Swaziland	Gestion de la biodiversité et développement participatif	Banque mondiale	0,35
Syrie	Préservation de la biodiversité et gestion des zones protégées	PNUD	0,19
Tanzanie	Protection et gestion des forêts de l'arc oriental des rifts	PNUD/Banque mondiale	0,35
Tunisie	Protection des ressources marines et côtières du golfe de Gabès	Banque mondiale	0,35
Ouganda	Préservation de la biodiversité des forêts du rift albertin	PNUD	0,33
Zambie	Gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité par la population locale dans les zones humides de des marais de Lukanga	Banque mondiale	0,24
Zambie	Sauvegarder l'environnement pour promouvoir le développement économique	Banque mondiale	0,24
Total			18,95

**SYNTHÈSE DES PROJETS ENTREPRIS DANS LE CADRE
DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ²³**

1. Le FEM contribue à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité au niveau mondial en alignant ses programmes et projets sur les priorités mondiale et nationale dans le domaine de la biodiversité et en renforçant son partenariat avec les institutions établies au sein des pays. En tant qu'instrument financier de la Convention sur la diversité biologique, le FEM traite des questions de portée mondiale dans le cadre de ses programmes d'opérations²⁴. Le FEM finance également des projets qui n'entrent pas dans le cadre des programmes d'opérations, y compris ceux relatifs aux interventions à court terme, à la recherche ciblée, aux activités habilitantes et au centre d'échange. Le rapport d'activité sur les programmes d'opérations du FEM présente un aperçu général de la contribution du FEM à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Ce rapport décrit le portefeuille de projets des exercices²⁵ 91 à 01.

I. REVUE DU PORTEFEUILLE DE PROJETS CONSACRÉS À LA BIODIVERSITÉ

2. Au cours des exercices 92 à 01, le FEM a financé 446 projets dans 123 pays en développement ou en transition, pour plus de 1,3 milliard de dollars. Au 30 juin 2001, le FEM finançait 167 projets à part entière et 65 projets de moyenne envergure,²⁶ pour des montants de 1,2 milliard et 48,2 millions de dollars respectivement. En outre, le FEM soutient les activités habilitantes et le centre d'échange afin d'assurer la promotion des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité. Au 30 juin 2001, le FEM finançait 214 projets relatifs à des activités habilitantes et un centre d'échange pour un total de 76,2 millions de dollars (Tableau 1).

²³ Voir *Biological Diversity Focal Area Program Status Review* (ex. 92 – 01).

²⁴ Les programmes d'opérations couvrent les écosystèmes suivants : a) écosystèmes arides et semi-arides ; b) écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles ; c) écosystèmes forestiers ; et d) écosystèmes montagneux. Les programmes d'opérations relatifs à la gestion intégrée des écosystèmes et à la biodiversité agricole ont été récemment ajoutés à cette liste.

²⁵ L'exercice budgétaire du FEM s'étale du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

²⁶ Sont classés dans la catégorie des projets de moyenne envergure, les projets dont le financement est plafonné à un million de dollars.

Tableau 1: Projets relatifs à la préservation de la biodiversité financés par le FEM
(Ex. 91-01)

Type de projet	Ex. 91-94		Ex.95-01		Total	
	Nombre	USD M	Nombre	USD M	Nombre	USD M
Projets à part entière	60	316,8	107	939,6	167	1256,4
Projets de moyenne envergure	n/a ²⁷	n/a	65	48,2	65	48,2
Activités habilitantes/ centre d'échange	n/a ²⁸	n/a	214	76,2	214	76,2
Total	60	316,8	386	1064,0	446	1380,8

3. Programmes d'opérations du FEM. S'agissant du nombre de projets par programme d'opérations, le programme consacré au secteur forestier continue de compter le plus grand nombre de projets et de bénéficier du financement le plus élevé du FEM avec un total de 87 projets et un financement qui s'élève à 538,2 millions de dollars²⁹. Ensuite vient le programme d'opérations sur les écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles, soient 59 projets financés à hauteur de 262,2 millions de dollars. Les programmes d'opérations consacrés aux écosystèmes arides et semi-arides, aux écosystèmes montagneux comptent 46 projets d'un montant de 224, 5 millions de dollars et 20 projets dont le montant s'élève à 120,4 millions de dollars, respectivement. On compte en outre, 20 projets d'intervention à court terme (10 projets pendant l'exercice 91-94) pour le montant de 159,1 millions de dollars³⁰.

4. Cofinancements. Le cofinancement total mobilisé est supérieur à 2,6 milliards de dollars, soit le double du financement du FEM. Il existe plusieurs sources de cofinancement dont les contributions de contrepartie apportées par les gouvernements, y compris le financement des collectivités locales, les avances fournies par les pays donateurs et autres bailleurs de fonds multilatéraux et le financement interne venant des Agents d'exécution (PNUE, PNUD et Banque mondiale). Certains projets bénéficient de

²⁷ L'exercice 91-94 correspond à la phase pilote du FEM. Les projets de moyenne envergure et les activités habilitantes ont démarré après l'exercice 95.

²⁸ Pendant l'exercice 91-94, quatre projets (*Etudes-pays sur la biodiversité : phases I et II*, et *Gestion des données sur la biodiversité dans les pays en développement et établissement d'un réseau d'information sur la biodiversité* au niveau mondial, et *Formation à la protection de l'environnement et plan d'action pour la préservation de la biodiversité* au Viet Nam) sont classés parmi les activités habilitantes mais comptées dans l'exercice 91-94.

²⁹ S'agissant de la répartition des projets par programmes d'opérations, il ne fait pas de doute qu'en plus de leur classification initiale, plusieurs projets s'inscrivent également dans d'autres écosystèmes.

³⁰ Les interventions à court terme ne font pas partie intégrante des programmes d'opérations mais demeurent économiques et permettent au FEM de répondre à un besoin urgent ou de saisir une opportunité prometteuse provenant d'un pays membre.

financements provenant de sources non gouvernementales telles que le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG).

5. Évolution du financement des projets par le FEM. Le financement du FEM est passé de moins de 317 millions de dollars pendant la phase pilote (ex. 91-94) à plus de 1,3 milliard de dollars au cours de l'exercice 01. Le cofinancement le plus important a été mobilisé au titre de l'exercice 01 et se monte à 842,2 millions de dollars, soit quatre fois le financement du FEM.

6. Réserve de projets. La réserve de projets du FEM englobe de nouveaux projets exécutables pendant les exercices 02 à 06. Cette réserve compte 87 projets dont 74 % (64 projets) sont dotés de plus de 20 millions de dollars dans le cadre du mécanisme de préparation des projets (PDF bloc B). Il comprend un nombre important de projets qui couvrent les thèmes-clés de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Par exemple, plus de 40 % des idées de projet intègrent des éléments qui portent principalement sur les thèmes identifiés par les directives de la Conférence des parties lors de sa cinquième réunion : zones sèches subhumides, forêts, populations autochtones, partage des bénéfices, mesures d'incitation, suivi et taxinomie. Un tiers de ces idées de projets portent sur des questions relatives à d'autres conventions telles que la Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage et les sites du patrimoine naturel et culturel mondial.

II. ANALYSE ET REVUE DU PORTEFEUILLE

7. L'analyse du portefeuille consacré à la diversité biologique porte sur l'ampleur et les limites de la couverture de ce portefeuille ainsi que sur la capacité de répondre aux directives de la Conférence des parties. Elle couvre aussi les questions mentionnées dans le document *Biodiversity Program Study* du FEM, la revue annuelle de l'exécution des projets du FEM, l'Examen du STAP et les autres études pertinentes entreprises dans le cadre des différents programmes d'opérations. Ces rapports traitent également de certaines des questions recoupant plusieurs domaines d'intervention liées à : a) la définition des synergies avec d'autres domaines d'intervention du FEM, en particulier, les mesures d'adaptation aux changements climatiques, la dégradation des sols et les conséquences de la propagation des polluants organiques persistants ; b) l'amélioration de l'efficacité des projets, c) la mobilisation des ressources et le cofinancement ; d) l'examen des causes profondes de l'appauvrissement de la biodiversité ; e) l'identification des questions d'intérêt scientifique et technique ; et f) le renforcement de la participation des parties prenantes.

AMPLEUR ET COUVERTURE DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

8. *La Stratégie opérationnelle du FEM* définit l'ampleur et la couverture du portefeuille de projets par écosystème. En plus du programme d'opérations dont ils font partie, plusieurs projets couvrent d'autres écosystèmes. Il existe des projets qui couvrent plusieurs programmes d'opérations parmi lesquels figurent les projets qui traitent de questions intersectorielles telles que le renforcement des capacités. Les projets touchant

aux interventions à court terme sont traités séparément. Par conséquent, l'analyse de l'équilibre du portefeuille par écosystème et donc par programme d'opérations se prête bien à la catégorisation des projets dans le but d'en assurer le suivi. Il en résulte que pour chaque programme d'opérations, l'ampleur et les limites de la couverture doivent être examinées suivant la catégorisation faite des projets³¹.

9. Programme d'opérations sur les écosystèmes arides et semi-arides. La plus grande partie des projets portent principalement sur les aspects suivants : a) préservation des sols et de l'eau et régénération des zones dégradées pour préserver la diversité biologique ; b) gestion des ressources naturelles en mettant l'accent sur l'utilisation intégrée des ressources, la préservation de la biodiversité et le développement (par exemple, utilisation et distribution d'eau pour mieux répartir la pression exercée sur les aires de pâturage et protéger la végétation) ; et c) économies d'énergie avec un accent particulier sur les approches qui privilégient l'exploitation rationnelle du bois et les autres sources d'énergie pour protéger la végétation naturelle. Il existe actuellement 46 projets financés à hauteur de 224,5 millions de dollars par le FEM et rassemblant environ 444 millions de dollars de cofinancement. Un nouveau programme d'opérations sur la biodiversité agricole élargira les interventions qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'opérations sur les écosystèmes arides et semi-arides, et prendra en compte l'origine des cultures alimentaires importantes. Le projet en cours dans le Croissant fertile au Moyen-Orient et le futur projet du PNUD sur la diversité génétique du cheptel en Afrique de l'Ouest constituent deux exemples d'élargissement du champ des activités dans ce programme d'opérations.

10. Programme d'opérations sur les écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles. Sur les 59 projets classés dans cette catégorie, environ 64 % couvrent les écosystèmes côtiers et marins, et 31 % les écosystèmes dulcicoles. Plus de 85 % des projets sont implantés dans des zones protégées bien établies et environ 80 % comportent une composante « utilisation durable », y compris l'écotourisme et la pêche. Ce programme d'opérations compte 23 projets consacrés aux récifs coralliens et 20 autres comportent un volet « gestion des bassins versants ». La quasi totalité des projets comprennent des composantes « législation et plans », « suivi » et « renforcement des capacités ». La gestion intégrée des zones côtières et la gestion de proximité des ressources naturelles sont les approches adoptées dans ces projets. Parmi les projets relevant du programme d'opérations relatif à la gestion intégrée des sols et de l'eau, 17 comptent des volets consacrés à la gestion des écosystèmes marins, côtiers, dulcicoles, coralliens et des bassins versants. Sur ces 17 projets, 14 comprennent aussi une composante « pollution marine transnationale ».

11. Programme d'opérations sur les écosystèmes forestiers. Le financement du FEM dans le secteur des écosystèmes forestiers représente 40 % des ressources qu'il affecte à la diversité biologique (35 % de projets de moyenne envergure) et 60 % du financement total (cofinancements compris). Parallèlement, le ratio de financement FEM/hors FEM dans le secteur forestier a quintuplé entre les exercices 91-94 et 01. S'agissant de la typologie des forêts, plus de deux tiers des projets (74) se trouvent dans les forêts

³¹ Les projets classés dans la catégorie des mesures d'intervention à court terme ne sont pas couverts.

tropicales humides, moins d'un tiers dans les forêts tempérées (17), et seulement quatre dans les forêts boréales³². Couvrant par nature une vaste zone, les projets régionaux et mondiaux intéressent généralement plus d'un type de forêt. Concernant les types d'activités, approximativement 80 % des projets financent l'établissement et la gestion des zones protégées même si un grand nombre de projets adoptent des approches de gestion durable de la ressource. Il existe 27 projets qui portent principalement sur la gestion des forêts par la population locale, 30 dans les sanctuaires de protection d'espèces sauvages, 31 dans les parcs nationaux, 31 dans les réserves naturelles, 53 dans les réserves de biosphère, et 13 dans les zones de gestion intégrée.

12. Programme d'opérations sur les écosystèmes montagneux. Les projets financés par le FEM faisant partie du programme d'opérations sur les écosystèmes montagneux représentent moins de 20 % de l'ensemble du portefeuille sur la biodiversité. Toutefois, ce pourcentage passe à environ un tiers du total du financement du FEM si les projets comportant des composantes sur les écosystèmes montagneux et classés dans d'autres programmes d'opérations sont pris en compte. La couverture géographique très variée comprend les Andes en Amérique du Sud, le Caucase en Europe, l'Inyanga en Afrique et les chaînes de l'Himalaya en Asie. La limite étant 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer, la totalité du portefeuille consacré à la diversité biologique compte 31 % de projets dans les écosystèmes montagneux du monde, dont plus de la moitié relèvent à l'origine du programme d'opérations sur les écosystèmes forestiers. Il existe 66 projets sur des sites d'importance mondiale³³. Dans son ensemble, le portefeuille recoupe environ 40 % des sites du patrimoine naturel et culturel mondial dans les écosystèmes montagneux³⁴. La plupart des projets financent la création de zones protégées. Il existe sept projets couvrant des terres privées ou des terres détenues en propriété collective et donc sans réel statut juridique. Plus de la moitié des projets dans les écosystèmes montagneux couvrent les grands bassins versants et reçoivent du FEM 785,5 millions de dollars de financement.

³² Une analyse plus définitive de la couverture par type de forêt et suivant une classification précise serait utile. Toutefois, cela pourrait aussi attendre les directives supplémentaires de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Jusqu'ici, le développement du portefeuille dans les écosystèmes forestiers répond aux demandes suscitées par les pays, qui reflètent les priorités nationales dans le secteur forestier.

³³ Sites du patrimoine naturel et culturel mondial, Global 200 List, UNESCO-MAB.

³⁴ Selon le PNUE (1997), 430 zones montagneuses sont légalement désignées zones protégées. Avec 61 projets du programme d'opérations relatif aux écosystèmes montagneux situés dans ces zones protégées, la couverture est d'environ 15 %.